Trentième Année. — N° 133 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES. MERCREDI 13 MAI 1885

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL

PRIX DE L'ABONNEMENT
Roubaix-Tourcoing : Trois mois, 13 fr. 50. — Six mois, 26 fr. — Un an, 50 fr.
Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne : Trois mois, 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus
Le prix des abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

RÉDACTION ET ADMINISTRATION
17, RUE NEUVE, 17
Directeur gérant : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS ET ANNONCES :
RUE NEUVE, 17, A ROUBAIX. — A LILLE, RUE DU CURÉ-SAINT-ÉTIENNE, 9 bis.
Paris, chez MM. HAVAS, LAFFITE et Ce, *place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 34*
*Bruxelles, à l'*OFFICE DE PUBLICITÉ

ROUBAIX, LE 12 MAI 1885

LES PAVILLONS-NOIRS

C'est à Tien-Tsin qu'avait été conclu, il y a un an, le traité auquel, après tant d'inutiles sacrifices en hommes et en argent, M. Jules Ferry était revenu, au moment de sa chute, et qu'il a laissé en héritage à ses successeurs. C'est à Tien-Tsin que vont commencer les négociations officielles entre M. Patenôtre et les délégués du Tsong-Li-Yamen pour la ratification des préliminaires de paix, signés entre M. Billot et M. Campbell.

Nous avons eu plus d'une fois l'occasion de dire ce que nous pensions de la funeste politique qui nous a acculés à ce dilemme : ou continuer la guerre, en conduisant cette fois-ci les opérations jusqu'à Pékin ; ou renoncer aux satisfactions que nous avions si impérieusement exigées il y a un an. Il est certain que ce dernier parti était le plus sage; il n'est pas moins certain qu'il constitue, pour la France une humiliation dont M. Jules Ferry porte, avec la majorité parlementaire, la lourde responsabilité.

Mais cette paix elle-même, qui n'est pas encore signée, que vaut-elle et que durera-t-elle ? En admettant que la Chine respecte scrupuleusement, en ce qui la concerne, les conditions du traité qu'elle s'apprête à conclure avec nous, la possession du Tonkin n'exigera-t-elle plus de nous aucun effort militaire ? N'y aurons-nous plus de combats à livrer, plus d'excursions armées à craindre ? La réponse n'est point douteuse.

Ce sont les journaux opportunistes eux-mêmes qui nous ont déclaré qu'il nous faudrait maintenir au Tonkin, pendant une durée de dix années au moins, une vingtaine de mille hommes, dont l'entretien annuel nous coûtera cinquante millions. De sorte que la paix que nous allons conclure avec la Chine sera presque aussi coûteuse pour nous que la guerre. Ce qui n'empêche pas les mêmes journaux de traiter de « grande victime » l'homme néfaste qui nous a laissé de si grosses charges et légué de si graves embarras pour l'avenir, pour la prétendue possession d'un empire colonial, dont il a été impossible encore à personne, d'établir les avantages.

Mais que parlons-nous d'avenir ? Voici déjà des points noirs à l'horizon ; voici qu'on se demande déjà si nous n'allons pas être obligés de faire une nouvelle campagne. Les troupes régulières chinoises continuent, il est vrai, à se retirer du territoire tonkinois du côté du Kouang-Si, mais, du côté du fleuve Rouge, la situation est moins satisfaisante. On n'a pas de nouvelles des commissaires chinois envoyés au fameux chef des Pavillons-Noirs, Ruh-Vinh-Phuoc, pour le décider à accepter la paix, et ce retard ne laisse pas d'inspirer des inquiétudes.

Le *Temps* incline à croire que notre vieil ennemi hésite à renoncer à la guerre, et qu'il marchande sa soumission aux ordres du Fils du Ciel. « Peut-être aussi refuse-t-il de se laisser convaincre de l'impérieuse nécessité qu'a la Chine de mettre fin au conflit, qu'elle était maîtresse d'éviter, dit-il, et entend-il rester maître absolu dans les provinces qu'il exploite depuis vingt ans. En quel cas, nous serions obligés d'agir *manu militari*, dès que la saison le permettrait. *Ce serait une nouvelle campagne* à entreprendre dans une *région inconnue*, mais cette fois, en profitant des écoles faites dans le passé, et avec des effectifs suffisants pour anéantir la résistance de notre vieil adversaire, abandonné à ses propres ressources. »

Les appréhensions du *Temps*, autrefois moins pessimiste, ne semblent pas malheureusement sans fondement. La Chine le voulût-elle, qu'elle aura quelque peine à décider Luh-Vinh-Phuoc à la paix, s'il trouve plus d'avantages à la guerre, comme il n'est guère douteux. Et, quand bien même le chef des Pavillons-Noirs consentirait à se retirer aujourd'hui devant nos troupes, nous ne nous sentirions guère rassurés, à vrai dire, pour le lendemain.

Les bandes de pirates qu'il commande ne seront pas faciles à licencier, et tant qu'elles resteront en armes, il leur sera facile, étant données l'étendue des frontières et la nature du terrain, de faire des incursions sur notre territoire. Il est donc possible que, peur en finir avec eux, si tant est que ce soit possible, nous soyons obligés à cette nouvelle campagne, dont parle le *Temps*, qui ne semble même pas se douter de ce que cette éventualité enlève de valeur à la paix, dont il fait un titre d'honneur à M. Jules Ferry.

NÉPOTISME

Parmi toutes les plaies que nous a values l'opportunisme, et qui sont certainement plus nombreuses et non moins affreuses que les plaies d'Egypte, il faut compter celle du népotisme. Ce n'est pas seulement pour eux-mêmes que nos hommes d'Etat exploitent le pouvoir et mettent à contribution le budget. C'est encore pour leur parenté à tous les degrés. Oncles et neveux, cousins et arrière-cousins de nos ministres sont tous du bois dont on fait les fonctionnaires, et s'ils ont rarement le mérite qu'exigerait la fonction, ils ont toujours l'appétit qui la réclame. Si les opportunistes ne se piquent pas de désintéressement, ils se piquent du moins d'esprit de parenté et de camaraderie. Certainement ils ne font pas le bonheur de la France, mais certainement aussi ils font le bonheur de leurs parents.

Du reste, ils ne se cachent nullement de ce népotisme.

Ils en parlent sans pudeur, et quelques-uns même sont tout près de s'en vanter, comme M. Arène, par exemple, ce jeune député de la Corse, qui s'étonnait récemment qu'on pût lui reprocher « d'avoir été un bon parent. » Quelle injustice, en effet, de ne pas tresser des couronnes à ces héros du dévouement domestique ! La famille n'est-elle pas la patrie en petit, et servir sa famille, n'est-ce pas servir sa patrie !

A côté de M. Arène et de bien d'autres, il faut aujourd'hui placer M. Martin-Feuillée, l'ancien ministre de la justice, dont M. Andrieux vient de nous révéler, dans le journal la *Ligue*, deux bien beaux traits en ce genre de dévouement.

Il s'agit de deux cousins sur lesquels il a épuisé les faveurs ministérielles. Le premier, nommé Martin-Sarzeaud — que ne ferait-on pas pour ne pas laisser déchoir un si beau nom ? — le premier, disons-nous, fut bombardé par M. Martin-Feuillée, juge au tribunal de la Seine, alors que des magistrats de premier mérite ne montent sur ce siège envié qu'après de longues années de service. Ce protégé de l'ancien garde des sceaux se montre digne de cette faveur, en ouvrant, avec un associé, une brasserie, rue Royale. La bière de Strasbourg, nous dit M. Andrieux, trompa, du reste, les espérances qu'elle avait fait naître; le juge laissa au fond des bocks une partie de sa considération, et le scandale fut tel que « le bon parent » fut obligé de lui trouver une autre position. M. Martin-Feuillée, qui paraît aussi avoir des trésors d'indulgence pour les siens, fit de l'ex-brasseur un conseiller à la cour d'Alexandrie, avec 48,000 francs par an.

Le second cousin, un M. Filastre de Lonchamps, ne fut pas moins bien traité par ce garde des sceaux, vraie providence de sa famille. Grâce à lui, il est aujourd'hui juge au tribunal international d'Alexandrie, avec 36,000 francs de traitement.

Et que l'on vienne encore nous représenter nos opportunistes comme des Brutus, immolant leur famille à la patrie !

C'est la patrie, que ces nouveaux Brutus immolent à leur famille.

LA PRESSE MONARCHIQUE DÉPARTEMENTALE

Nous avons rendu compte, hier, de la réunion de la presse monarchique départementale, à Paris.

Voici le discours qui a été prononcé par M. Auguste Boucher :

Messieurs,

La tâche que nous nous efforçons de remplir, nous est difficile à nous tous qui nous efforçons de rétablir, dans l'opinion publique, l'idée de la monarchie, telle qu'elle peut et doit être à nos yeux, avec ses antiques souvenirs et les justes nécessités des temps modernes. Nous avons en face de nous, autour de nous, une démocratie que le sentiment diffus de sa souveraineté, a enflée d'un orgueil bien irritable ; et vous savez si on s'abstient de tromper son honnêteté ignorante ou d'amuser misérablement son scepticisme, d'enfiévrer ses préjugés. Mais la tâche vous est encore plus difficile à vous, messieurs, dans tant de provinces diverses. Il vous faut, non seulement étudier la nature des esprits, mais les besoins particuliers des populations, leurs mœurs, leurs coutumes, presque leurs légendes. Vous n'avez pas seulement à bien connaître la politique générale, mais les jeux multiples et si changeants de ce qu'on peut appeler la politique locale. Votre besogne est d'autant plus délicate que moins proche de vous est l'inspiration, moins immédiate la direction. Et puis, de combien de soins, les uns pénibles, les autres ingrats, votre labeur est mêlé !... Aussi n'en rendons-nous qu'un plus profond hommage à votre talent, à votre courage, à votre constance.

Vous êtes infatigables, Messieurs, à instruire la France des fautes que la République commet, comme à plaisir, et qu'elle lui fait expier si durement. Vous n'êtes restés silencieux devant aucun des attentats, devant aucune des sottises fatales de ce gouvernement qui agite la France, qui l'opprime, qui l'affaiblit, qui la ruine, qui la souille et qui l'isole.

Vous avez chaque fois protesté; ou plutôt vous la dénoncez chaque jour, cette République, au bon sens de la nation, et ce n'est pas en vain que se sera élevée votre voix vengeresse : la France commence à l'entendre . . . mais vous ne vous contentez pas de ces avertissements, de ces cris de douleur et d'indignation patriotique.

Vous affirmez, Messieurs, que la monarchie est le gouvernement le plus nécessaire à la France, parce qu'elle est le gouvernement qui convient le mieux à ses intérêts, à sa situation, à son génie, à son tempérament. Vous affirmez que, ne devant rien aux caprices tantôt tyranniques et tantôt serviles de l'élection, cette monarchie héréditaire et constitutionnelle est non seulement un gouvernement stable, autant que le peuvent être les choses humaines, les choses françaises, mais qu'elle est le gouvernement le plus puissant et le plus équitable qui puisse servir d'arbitre aux partis, sous le régime représentatif.

Vous affirmez qu'elle seule est le point fixe autour duquel la liberté puisse se mouvoir sans désordre. Vous affirmez qu'il n'y a pas de réforme salutaire, dont elle ne soit capable pour l'amélioration de l'Etat; qu'il n'y a rien de vraiment chrétien et de vraiment démocratique qui puisse lui être étranger, dans l'amélioration de la société. Vous affirmez qu'elle ne veut d'avance aucune épithète qui l'obligeât à restreindre en quoi que ce soit son rôle ou son influence. Vous affirmez qu'ayant fait la France, elle peut mieux qu'aucun autre gouvernement la refaire : qu'elle est, par excellence, l'instrument diplomatique et militaire de la nation malheureuse, qu'elle n'a et ne veut avoir qu'un mandat, un devoir, celui de restituer à la France sa grandeur et sa prospérité.

Vous affirmez enfin qu'elle appelle à soi tous les hommes de bonne volonté, quelle que puisse être leur origine et de quelque côté qu'ils viennent, que la place est large, sous son soleil, pour tous les mérites, pour tous les services, qu'elle promet d'être un gouvernement réparateur, pacificateur et qu'elle le sera.

Vous êtes, toutefois, Messieurs, plus que des monarchistes qui croient à la supériorité du principe, vous êtes des royalistes qui associent à l'amour et au respect du principe, les respect et l'amour du prince. Vous en aurez laissé à l'histoire de ce siècle plus d'un noble témoignage. Ce serait même assez de votre exemple pour prouver que la fidélité, autant que la foi, est encore une vertu française.

Eh bien ! cette vertu, vous en avez tourné toute la force généreuse vers le prince qui personnifie aujourd'hui la Maison de France.

Et la tradition n'est pas seule à vous donner raison, car il est plus que digne du dévoûment de chacun et de la confiance de tous, ce prince si loyal, si vaillant et si ferme, si clairvoyant, si actif, qui sait être tout ce qu'il paraît et même davantage... Permettez-moi de finir par ces mots, Messieurs. Aussi bien il y a dans nos pensées un accord, dans nos cœurs une union qui me dispenseraient d'insister.

Pour l'œuvre d'hier et pour celle de demain, recevez nos remercîments et nos félicitations, emportez nos souhaits, emportez-les avec ce qui fait le fond de tous les vœux efficaces, je veux dire l'espérance.

Je bois, Messieurs, à l'association de la Presse monarchique et catholique départementale.

LES AFFAIRES DE CHINE

Les négociations

Paris, 11 mai. — C'est demain mardi que les négociateurs français et Chinois entreront en relations officielles pour la conclusion du traité de paix définitif.

Les Pescadores

Le *Figaro* disait, hier, que la prise des îles Pescadores a été un véritable exploit de l'amiral Courbet. Il ajoute aujourd'hui que l'amiral insiste vivement auprès du gouvernement pour que la France conserve, dans le traité définitif, cette excellente station maritime isolée, facile à défendre et fournissant un très bon port de ravitaillement en vivres et charbons et pour les réparations de nos navires, sans être tributaire des Anglais de Hong-Kong.

L'amiral Duperré, l'ancien gouverneur de la Cochinchine, ne cesse d'exposer au ministère que nos possessions d'Indo-Chine nous obligent à occuper un point stratégique dans les mers de Chine ; que le port Makung doit être la base d'opérations de nos escadres, véritable avant-garde et sauvegarde de notre armée du Tonkin.

L'amiral de Gueydon est du même avis.

Le gouvernement s'est ému de l'opinion de ces hommes compétents et il paraît que M. de Freycinet négocie la concession des Pescadores, soit à titre d'échange de Cao-Bang ou de Lang-Son, soit par une convention amicale semblable à celle qui a donné Hong-Kong aux Anglais

LE CONFLIT ANGLO-RUSSE

Berlin, 11 mai. — Je puis vous affirmer que l'arbitrage entre l'Angleterre et la Russie n'a pas été offert à l'empereur Guillaume, qui est absolument décidé à refuser.

L'arbitrage n'a été proposé, d'ailleurs, officiellement à aucun souverain. On croit toujours, à Berlin, que les deux puissances choisiront le roi de Danemark.

On considère également ici comme très imprudent le langage de la presse russe, qui se félicite hautement du rappel du général Lumsden.

L'ENTENTE

Londres, 11 mai. — Il est désormais certain que l'arbitrage n'aura pas lieu et que l'Angleterre acceptera la délimitation de frontières proposée par le gouvernement de Saint-Pétersbourg. Il est de plus en plus question de la démission de M. Gladstone. Cette démission serait donnée aussitôt après les élections, même en cas d'élections favorables au parti qui est actuellement au pouvoir.

AU PARLEMENT ANGLAIS

Londres, 11 mai. — Lord Granville, répondant à lord Salisbury, dit : « La soumission du point d'honneur au jugement du souverain d'une puissance amie ayant été convenue par l'Angleterre, et la Russie, nous ne prévoyons aucune difficulté relativement aux détails. Le gouvernement est donc d'avis que M. Kimberby et moi, nous examinions ensemble avec MM. Staal et Lessar la question de délimitation de la frontière afghane. Nous sommes arrivés substantiellement à une entente qui paraît satisfaisante au gouvernement. »

LES FÊTES DE JEANNE D'ARC A ORLÉANS

Les fêtes de Jeanne d'Arc ont été célébrées, suivant l'usage, avec une grande solennité et le panégyrique, qui est prononcé chaque année à cette occasion, l'a été cette fois par S. Exc. Mgr Langénieux, archevêque de Reims. Le *Journal du Loiret* nous apporte des extraits de cet admirable discours, dans lequel l'éloquent prélat, en raison de la question de la canonisation de Jeanne d'Arc, actuellement pendante devant la cour de Rome, s'est surtout attaché à établir tout ce qui milite en faveur de l'inscription de l'héroïne sur le catalogue des saints. Mgr Langénieux a d'abord démontré que Jeanne d'Arc avait été condamnée injustement. Ici nous laissons la parole au *Journal du Loiret* :

Quels nobles accents Mgr Langénieux trouve-t-il dans son âme de Français et de prélat orthodoxe pour flétrir l'indignité des juges de Jeanne d'Arc :

Ah ! un cœur d'évêque se serre quand, regardant ce tribunal déshonoré, il ne peut se dissimuler qu'il se compose presque exclusivement de prêtres, de religieux, et qu'il est présidé par un évêque ; quand il les entend se prévaloir de leur caractère sacré pour jouer le rôle de l'Eglise, s'afficher comme représentants de l'Eglise, lorsqu'ils ne sont que les vils instruments d'une politique ennemie, assez audacieuse pour se servir de leur ministère et se venger sans se compromettre !

Cet évêque de Beauvais, chassé de son siège par ses propres sujets pour ses opinions antinationales, ennemi du roi, tout entier à la dévotion des Anglais, il n'a aucune juridiction sur l'accusée ; il est sans compétence, mais il est prêt à payer, par une criminelle complaisance, la promesse qu'on lui a faite de l'archevêché de Rouen.

Le promoteur du procès, l'inquisiteur, les assesseurs, les greffiers et jusqu'au confesseur, qui essaye de surprendre les confidences de Jeanne, pour les rapporter au tribunal, ne sont pas moins sévèrement jugés par l'orateur sacré :

Tel est ce tribunal, messieurs ! Le voilà tel qu'il nous apparaît dans la triste réalité historique, tel que l'on a dévoilé les études les plus consciencieuses de ces derniers temps.

Et, devant ces faits indéniables, on a dit, on a osé dire, et l'on dira peut-être encore demain, que Jeanne d'Arc a été condamnée par l'Eglise !

L'Eglise, messieurs, mais elle n'a donné aucun mandat à ces hommes qui ne lui appartiennent plus que par leur habit ? Si elle l'avait donné, elle eût entendu qu'on en fît un tout autre usage et qu'on ne vînt pas humilier sa souveraine majesté aux pieds de la tyrannie d'un pouvoir tout-puissant ! Non ! non ! elle n'a point à rougir de tant et de si grandes iniquités. Si elle avait été là, elle eût au moins réclamé de garder l'humble et vaillante bergère dans ses prisons, elle ne l'eût pas laissée aux mains d'ennemis acharnés et sans pudeur ! Tout atteste que Jeanne a été jugée et condamnée par la politique seule, politique de vengence, et non par l'Eglise. Interrogez l'histoire, elle vous répondra : l'orgueil d'une part, la soif de l'or ou des honneurs de l'autre, voilà, si vous y ajoutez les menaces, la crainte, la peur, voilà les agents de ce crime !

Après ce superbe mouvement d'éloquence, Mgr Langénieux termine sa première partie en montrant les protestations de Jeanne elle-même contre la procédure employée à son égard, et l'appel qu'elle fait de sa condamnation devant Dieu, le grand Juge universel. A cet appel, Dieu et l'Eglise répondront en jugeant l'iniquité d'une telle justice.

Tout serait à citer dans la seconde partie du discours, consacrée à la réhabilitation de Jeanne d'Arc par l'Eglise, mais la place nous fait défaut. Contentons-nous donc d'analyser.

Les bourreaux et les juges de Jeanne, frappés de coups terribles et éclatants, ont presque tous disparu d'une façon tragique; mais ces coups si éloquents de la Providence ne suffisent pas. Un jugement a flétri l'héroïne, un jugement devra la réhabiliter à l'heure marquée par Dieu.

Dès 1450, Charles VII entreprenait une enquête sur le procès de Rouen; il vit bientôt que la justice royale était incompétente: l'Eglise seule pouvait juger l'orthodoxie de la victime, condamnée par un tribunal soi-disant ecclésiastique. Il s'adressa ensuite au cardinal d'Estouteville, légat du Pape en France, lequel ouvrit d'office une seconde information; mais le représentant du Saint-Siège ne semblant pas avoir les qualités nécessaires pour rendre l'acte réparateur suffisant, on en appela directement au Saint-Siège, dans la personne de Calixte III, aux pieds duquel la mère de Jeanne d'Arc déposa la supplique....

Sans vouloir s'arrêter dans les détails de la procédure, Mgr Langénieux est heureux, au moins, de montrer l'un de ses prédécesseurs sur le siège de Reims, Jean Juvenal des Ursins, recevant la mère de Jeanne à Notre-Dame-de-Paris, entendant, à Orléans, plus de 40 témoins, poursuivant l'instruction à Paris, en Lorraine, par toute la France, déployant, en un mot, un zèle si grand pour cette œuvre de satisfaction nationale, qu'il se prépare, huit mois après, à rendre une sentence définitive :

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, disent les juges... Nous, revêtus en cette cause de l'autorité apostolique... Vu le procès solennellement débattu devant nous, en vertu du mandat apostolique à nous adressé... Afin que notre présent jugement émane de la face même de Dieu, pondérateur des esprits. . Vu deux jugements rendus contre Jeanne. Considérant la qualité des juges, la manière dont Jeanne était détenue, les récusations qu'elle fit de ses juges, sa soumission à l'Eglise, les appels et réquisitions multipliés par lesquels elle a soumis au Pape ses actes et ses discours... Tout considéré et n'ayant que Dieu seul en vue... Nous disons et déclarons que les dits procès et sentences, entachés de dol, de calomnies, d'iniquités, de contradictions, d'erreurs manifestes en fait et en droit... ont été, sont et seront nuls, invalides, sans valeur, sans autorité... Nous déclarons que la dite Jeanne, ainsi que ses ayants cause n'ont contracté ni encouru, à l'occasion des sentences susdites, aucune note ou tache d'infamie, qu'elle est et demeure purgée desdites sentences, et, autant qu'il en est besoin, nous l'en délivrons totalement. »

Et ce jugement solennel, remarque l'orateur, est rendu seulement quelques années après le crime de Rouen, alors que plusieurs de ses juges vivaient encore et que l'Angleterre n'avait pas encore pansé ses blessures. Il est si impartial que personne, même parmi les ennemis de Jeanne, n'a osé l'attaquer :

Ah ! il y eut une grande joie au ciel et sur la terre, la conscience de la France se sentit soulagée le jour où, sur cette place du Vieux-Marché, témoin du supplice de la Pucelle, le jugement réparateur fut proclamé ! Ce jour-là, le 18 septembre 1456, en même temps qu'on jetait au feu l'inique jugement de Cauchon, fut déchirée la sentence infâme affichée le 30 mai, et tous les mensonges qu'elle contenait furent vengés.

Arrivant alors à la troisième partie de son discours, Mgr Langénieux expose que le jugement qui réhabilitait Jeanne d'Arc, n'a fait que lui rendre ce qu'elle avait apporté, dès le premier jour au service de la France. Il ne l'a pas payée de son martyre, il ne l'a récompensée d'aucune de ses vertus :

Ces nobles et touchantes vertus, ce long et douloureux martyre, le jugement de réhabilitation ne les a pas récompensés. Que dis-je ! malgré la solennité dont on l'entoura, il ne put enlever complètement le doute qu'avait fait naître la condamnation sur la mission de Jeanne.

Depuis ce temps, on n'ose plus se prononcer aussi affirmativement; les foules enthousiastes qui lui avaient rendu, de son vivant, les honneurs qu'on ne rend qu'aux saints, furent troublées dans leur foi, et le procès des commissaires apostoliques fut impuissant à replacer Jeanne d'Arc sur le piédestal d'où sa condamnation l'avait fait descendre.

Le complément de justice que nous demandons pour Jeanne d'Arc, cette réparation de gloire qui couronnera ses vertus et récompensera ses mérites, c'est sa canonisation, c'est-à-dire pour elle les honneurs d'un culte public, pour nous le droit de les lui rendre comme à une sainte.

Or, si l'Eglise a jusqu'ici réservé son action ; si, sans méconnaître jamais la sainteté de Jeanne, elle ne s'est pas prononcée, laissant au temps d'apaiser les esprits et d'éteindre les vieilles haines ; si elle a attendu que le sentiment public, éclatant par instinct, vînt lui demander l'achèvement de son œuvre, il semble que l'heure est venue de placer enfin sur le front virginal de Jeanne, la couronne de gloire.

En effet, ceux mêmes qui nient le principe surnaturel de sa mission ne lui marchandent pas leur admiration. Glorifiée par l'Allemagne, réhabilitée par l'Angleterre, elle est, en France, l'objet d'un culte tout populaire : célébrée par les historiens, les poètes et les artistes, à Orléans, à Paris, à Rouen, à Domrémy ; on veut, en outre, étendre à toute la France la fête séculaire d'Orléans :

Je ne sais, messieurs, si ce projet se réalisera. Mais qu'on n'oublie pas que, chez vous, la fête est aussi et surtout religieuse, qu'elle commence et s'achève à l'église ! Qu'on n'oublie pas que, dans Jeanne, ce n'est pas la femme, ce n'est pas la guerrière qui nous a sauvés, mais l'envoyée de Dieu, mais la sainte !

Mgr Langénieux, s'adressant, en terminant, à Mgr Coullié, s'est exprimé en ces termes :

En ce moment, elle (l'Eglise) étudie la cause, et déjà, monseigneur, vous vous réjouissez, votre peuple se réjouit, dans l'espérance d'un prochain jugement, qui rendra pleine et entière justice non-seulement en vengeant notre sainte héroïne du mal qu'elle n'a pas fait, mais encore en la récompensant du bien qu'elle a accompli.

Elle est morte, on l'a dit, pour des causes qui méritent encore d'avoir des martyrs, *pour Dieu et la Patrie*. C'est la gloire de votre illustre prédécesseur d'avoir entrepris cette glorification ; ce sera la vôtre de l'avoir poursuivie et achevée.

Monseigneur, la France catholique est avec vous, humblement agenouillée aux pieds du Pontife suprême qui, seul, rend la justice de Dieu. Au nom de mon église, témoin du triomphe de Jeanne au jour du sacre, continuant l'œuvre de mon prédécesseur Jean Juvénal des Ursins, j'apporte ici le témoignage du diocèse de Reims en la sainteté de la Pucelle d'Orléans.

Et parce que le droit de juger souverainement, ne consiste pas seulement à réformer les jugements iniques, mais encore à confirmer les jugements équitables, levez-vous de nouveau, ô sainte Eglise de Dieu ! Jugez définitivement la justice que nous rendons à la sainte, après avoir jugé les injustices dont elle a été la victime, et que notre siècle marque le temps choisi dans les desseins providentiels, ce temps dont il a été dit qu'il verra l'éclat de la justice sans nuage : *Cum accepero tempus, ego justitias judicabo.*

REVUE DE LA PRESSE

Les exécutions capitales

C'est aujourd'hui que le Sénat discutera la question de savoir si les exécutions capitales doivent se faire publiquement, suivant la coutume actuelle, ou dans le huis-clos d'une prison.

La haute magistrature, consultée, en dernier lieu, s'est généralement prononcée contre la publicité et tout indique que la majorité sénatoriale partagera cet avis.

Nous l'en féliciterons sans réserve. La disparition de l'échafaud sur nos places publiques marquera un progrès moral d'une grande valeur dans l'application de notre législation pénale. Ce n'est pas d'aujourd'hui que nous réclamons cette importante réforme. Le législateur s'est enfin aperçu qu'elle était nécessaire. On peut lui reprocher d'y avoir mis le temps, mais il n'est jamais trop tard pour bien faire et, en cette occasion, il est hors de doute qu'il fera bien.

Nous ne supposons pas que, parmi nos lecteurs, il y ait beaucoup de personnes qui aient assisté à un de ces drames sanglants où le bourreau met, froidement et méthodiquement, à mort l'homme que la justice a puni du dernier supplice. La vue seule de l'horrible machine à laquelle le docteur Guillotin — un philanthrope à sa manière — a donné son nom, inspire à tous les gens de cœur un invincible sentiment de répulsion et de dégoût ; mais ils ont tous lu le récit de quelque exécution capitale, et ils savent ce qui s'y passe, d'ordinaire.

Or, il est rare qu'elle ne soit pas l'occasion des scènes les plus scandaleuses et les plus révoltantes. C'est en vain que la vindicte sociale donne à cette suprême expiation une solennité formidable; la foule des bas-fonds sociaux, qui y accourt et s'y presse avec une curiosité malsaine, ne se laisse émouvoir ni par la crainte, ni par la pitié, ni par la vue du sang.

On retrouve peut-être, dans certains coins de province, lorsque par hasard la guillotine s'y dresse, un reste de pudeur et de morale publique ; mais dans les grandes villes, surtout à Paris, la populace, impitoyable et comme enivrée par ce spectacle tragique, se livre, autour de l'échafaud, aux plus odieuses manifestations et aux plus indignes extravagances.

***

Chose monstrueuse : ce sont presque toujours des enfants, ce sont les abominables gavroches de la plèbe parisienne qui font preuve, en ce cas, de plus d'audace et de cynisme. Autrefois, c'était une tradition, dans les familles du peuple, de conduire les jeunes enfants aux exécutions capitales, pour leur inspirer, par un saisissant exemple, l'horreur du crime et l'effroi de la justice humaine.

Aujourd'hui, ils y vont tout seuls, par passe-temps, par distraction, par bravade, pour narguer le bourreau, railler la force armée, insulter l'autorité et prendre un plaisir infernal à suivre les moindres détails de l'agonie du condamné, depuis le moment où il franchit le seuil de la prison, jusqu'à celui où sa tête tombe sous le tranchant du couperet.

Et à côté des amants, peut-être inconscients de leur conduite, l'attitude de la plupart des autres spectateurs n'est malheureusement pas moins blâmable. On s'est levé avant l'aube, afin d'être aux premières places. On a fait, en attendant, de fréquentes visites et de nombreuses libations chez le marchand de vin du coin, pour qui un jour d'exécution est un jour de gros profits. L'étourdissement de la boisson s'ajoute à la férocité naturelle des masses. Ce sont des cris, des rires, des chants, des invectives, des apostrophes ignobles, qui ne cessent même pas à l'arrivée du funèbre cortège.

On a vu quelquefois ces foules en délire danser autour de la guillotine ensanglantée et du cadavre décapité. Les scènes de la place publique sont, presque toujours, bien autrement écœurantes que celle qui se passe sur l'échafaud.

De tels faits, et on les compte en trop grand nombre, attestent que la publicité des exécutions capitales, loin de produire une impression salutaire, exerce, au contraire, une influence profondément démoralisatrice. Il n'est pas bon, d'ailleurs, d'habituer les hommes à voir avec indifférence couler le sang humain, même quand c'est la justice qui le verse dans le but de venger et de protéger la société. Il y a bien assez d'instincts sauvages dans le cœur humain, sans qu'on les développe encore, en donnant aux mauvaises passions de la multitude, l'attrait des supplices en plein air.

***

Les exécutions publiques n'avaient d'autre argument en leur faveur que la puissance qu'on attribuait à l'exemple.

L'expérience a toujours infligé des démentis éclatants à cette hypothèse. Le peuple s'y corrompt bien plus qu'il ne s'y instruit.

L'ancienne société, en fondant, elle aussi, sur l'efficacité de l'exemple, la légitimité de la peine de mort, avait du moins employé tous les moyens de terreur propres à frapper vivement l'imagination des masses.

Elle n'avait pas seulement établi, dans les cachots, pour le succès des instructions criminelles, toute une machinerie de tortures dont le nom seul donnait le frisson aux plus intrépides, elle avait mis la torture elle-même sur la place publique. Et quelle variété de supplices ! Le gibet, Montfaucon avec ses cadavres pendus jusqu'à ce qu'ils fussent des squelettes, l'estrapade, l'écartèlement, le bûcher, la chaudière bouillante, le déchiquettement du corps et le plomb fondu versé dans les plaies béantes. C'était affreux, mais c'était fait pour épouvanter. Et quelle mise en scène quand on conduisait le patient jusqu'en place de Grève ! Les cloches sonnant à grande volée le glas funèbre, le cortège sinistre parcourant la ville entière, les pénitents noirs récitant, sous le masque de leur cagoule, les prières des morts, le bourreau tout de rouge vêtu et la hache au poing, l'amende honorable sous le porche de Notre-Dame.

Ah ! nous comprenons que l'effet de toutes ces choses effrayantes fût immense et profond ! Si l'on veut faire de l'exemple, c'est à ce grandiose de l'horreur qu'il faut revenir.

Mais, la société, sous une inspiration d'humanité et de civilisation, a aboli toutes ces coutumes barbares. Le législateur moderne a mis de la philanthropie dans l'exécution des arrêts de mort, et la science lui est venue en aide pour atténuer les cruautés du dernier supplice. On connaît le mot de Guillotin : « Le condamné n'éprouvera désormais qu'une légère impression de froid sur le cou, et tout sera dit. »

C'est parfait, on enlève sa tête à un homme sans qu'il le sente. Il suffit d'une seconde et, suivant le mot consacré, « la justice humaine est satisfaite. » Peut-être même ne s'en tiendra-t-on pas là. Qui sait si l'on ne reviendra pas à la ciguë des Grecs, ou si l'on n'emploiera pas quelque poison foudroyant tel que l'acide prussique, de telle sorte qu'on tuera le condamné dans son lit, sans que personne s'en doute au dehors !

***

Quoi qu'il en soit de ces progrès dans l'art de détruire, on a rapproché l'échafaud de la prison; il n'y a plus qu'un pas à faire du dernier cachot à la plate-forme fatale. L'exécuteur lui-même a perdu son aspect effrayant. C'est un monsieur correctement vêtu, en habit noir, comme il convient à un fonctionnaire de l'ordre judiciaire, à l'air placide et inoffensif. Il ne tient plus « le glaive de la loi », et ne donne pas lui-même le coup mortel. Il se contente de faire jouer un ressort; le couperet glisse dans la rainure, et c'est la machine qui accomplit automatiquement l'œuvre sanglante.

Voici maintenant qu'on va considérablement réduire l'appareil extérieur de ces sacrifices humains. L'échafaud va disparaître de la place publique et rentrer dans la cour intérieure des prisons, où il n'aura plus pour témoins qu'un très petit nombre de privilégiés, spécialement admis à cette lugubre cérémonie. Plus de foule, plus de clameurs ni de tumulte. Tout se passera dans l'ombre et le silence, et l'on ne saura plus que par le reportage des journaux qu'à un moment donné, un coupable a expié de son sang les forfaits qu'il a commis. — (*Liberté.*)

NOUVELLES DU JOUR

L'élection de dimanche

Paris, 11 mai. — Canton Nord Ouest de Rennes.
MM. Guérard, rép. modéré, 1,766 élu.
Bourdonnay, radical, 1,451
Il s'agissait de remplacer M. Pinault, député démissionnaire.

Le gouverneur général de l'Algérie

Paris, 11 mai. — Le gouverneur général de l'Algérie, qui est attendu à Paris cette semaine, ne sera pas remplacé dans son poste, ainsi que divers journaux l'affirment encore aujourd'hui. Le ministre de l'intérieur l'a déclaré hier à un député du Cantal.

L'Exposition de 1889

Paris, 11 mai. — On assure que le gouvernement statuera prochainement sur la question de l'Exposition universelle de 1889. On dit, à ce sujet, que le nouveau cabinet écartera définitivement la candidature de M. Antonin Proust, au poste de commissaire général de cette Exposition, et que son choix se fixera sur M. Rouvier.

Le retour de M. Thomson

Paris, 11 mai. — Dès que le général Bégin, qui vient d'être nommé commandant supérieur des troupes en Cochinchine, en remplacement du général Bouët, sera arrivé à Saïgon, où il est attendu, le 20 courant, M. Thomson rentrera en France, pour passer, dit-on, un congé de six mois.

En réalité, le gouverneur de la Cochinchine est appelé à Paris par le Cabinet pour fournir des explications sur les derniers incidents qui se sont produits dans notre colonie et au Cambodge.

Nous tenons de source certaine que M. Thomson ne retournera pas en Cochinchine. Cependant, contrairement à ce que plusieurs journaux ont annoncé, le gouvernement le remplacera par un gouverneur civil, le général Bégin ne devant prendre la direction des affaires qu'ensuite qu'à titre intérimaire.